

Le DIRECTEUR de l'ENSMM

Décision du 10 mars 2023 fixant la composition de la commission des marchés

Vu le code de la commande publique ;
Vu le décret n°2018-285 du 18 avril 2018 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques ;
Vu les statuts de l'ENSMM ;
Vu le règlement intérieur de l'ENSMM et notamment l'article 2.3 de son annexe 8 relative à la politique d'achats ;
Vu l'information préalable faite aux membres du conseil d'administration de l'ENSMM le 9 mars 2023 ;

Considérant que la commission des marchés est composée :

- du directeur général des services ;
- du directeur du service financier ;
- d'un membre du conseil d'administration ;
- du prescripteur de l'achat pour avis sur l'évaluation technique ;
- et de toute autre personne dont l'expertise pourrait s'avérer nécessaire.

Considérant qu'il appartient au directeur de désigner les membres titulaire et suppléant du conseil d'administration de cette commission ;

DECIDE

Article 1^{er}- Désignation des membres titulaire et suppléant du conseil d'administration

Sont désignés en qualité de membre du conseil d'administration :

- Monsieur Gérard MICHEL, ingénieur de recherche, membre titulaire ;
- Monsieur Eric MERAT, professeur agrégé, membre suppléant.

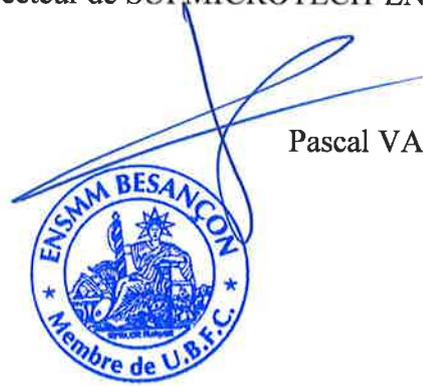
Il est rappelé que les séances se déroulent dans des conditions de stricte confidentialité et tous les membres sont soumis à l'obligation de réserve.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision ainsi que de sa publication sur le site internet et de sa transmission à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon, chancelière des universités.

A Besançon, le 10 mars 2023

Le Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM



Pascal VAIRAC